

L'ARDÈCHE AMONT

PARCOURS À GESTION
RAISONNÉE TOUTES
TECHNIQUES.

Situé à 300 m d'altitude dans la Cévenne ardéchoise, orienté nord-ouest, sud-est, ce parcours d'environ 15 kilomètres, situé dans un cadre paysagé agréable, offre une population de truites fario sauvages de tailles respectables. Des prises de 35 à 40 cm et au-delà sont fréquentes.



PETITES ASTUCES :



Pour une prospection efficace et pouvant pêcher dans différentes profondeurs la cuillère ondulante sera votre arme fatale pour la multitude de milieux que vous offre ce parcours.

Du pont de Saint-Didier-sous-Aubenas en aval jusqu'au pont de Vals-les-Bains en amont, des déversements de truite Arc-en-Ciel sont fréquemment réalisés sur l'ensemble du parcours raisonné de 2ème catégorie.

Cette grande rivière (10 à 20 m) de basse altitude constituée d'une succession de grands plats entrecoupés de courants et de "gours". Tous les coups sont accessibles depuis la berge. La douceur du climat en fait un parcours précoce. Toutes les pêches sont possibles sur le parcours dit "Raisonné toutes techniques", aux leurres, au toc et bien entendu à la mouche (nymphes et sèche).

Le prélèvement des salmonidés est autorisé au nombre de 3 maximum par jour et par pêcheur (maille à 23 cm). ATTENTION, la truite fario est en no-kill

Une des particularités sur le parcours raisonné mis à part les truites pouvant atteindre des tailles record, en pêchant avec des appâts naturels ou en nymphes vous n'êtes pas à l'abri de vous faire surprendre par un poisson qui va potentiellement plier votre canne, le Barbeau. Présent en première et en deuxième catégorie, ce moustachu d'eau vive peut vite atteindre plus de 40cm et c'est sûrement avec le chevesne l'un des cyprinidés les plus combattifs.

LOCALISATION :

Commune :

AUBENAS, LABEGUDE, UCEL,
SAINT-PRIVAT, PRADES, VALS-
LES-BAINS, PONT DE
LABEAUME

Parcours balisé :

Première Catégorie :

Limite amont : passerelle de
Bayzan (Pont de labeaume)
Limite aval: Confluence avec la
volane.

Seconde Catégorie :

Limite amont: pont de de vals
(confluence avec la Volane)
Limite aval : Pont de la RN 102 à
Aubenas

AAPPMA :

« Aubenas Sources de l'Ardèche»

07200 AUBENAS

Tél : 04 75 39 46 55

E-mail : appma.aubenas@gmail.com



INFORMATIONS :

Vente de carte :

La Cabane du pêcheur à Aubenas

Moulin Sports à Prades

Office de tourisme à Aubenas

Camping le plan d'eau à Saint-
Privat

Relais Tabac Presse à Vogué

Domaine du Cros d'Auzon à Saint-
Maurice-d'Ardèche

Auberge du pont à Mayres

Eureka le jardin Athogien à
Thueyts

Tabac presse Prat Vignal à Jaujac

Camping le Ventadour à Meyras

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours : "Gestion raisonnée toutes techniques"

Type de pêche autorisée : Toutes techniques

Cours d'eau : Ardèche

Catégorie piscicole : 1ère et 2ème catégorie

Peuplement piscicole : Truite fario, truite aec, vairon, blageon
barbeau fluviatile, chevaine, anguille

Type de gestion : Patrimoniale

Ouverture : 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre pour la
1ère catégorie et du 1er janvier au 31 décembre pour la 2ème.

Réglementation : Sur le parcours raisonné le nombre de captures de
salmonidé autorisé par pêcheur et par jour est fixé à trois.
Sauf pour la truite fario où le prélèvement est strictement
interdit. Toutes techniques de pêche possible.